

groupe de personnes, de veufs et veuves, dès le mois de septembre, ce sont eux qui vont toucher cette allocation.

Si on partageait les vues du député de Montréal-Sainte-Marie qui pense qu'on ne se préoccupe pas de toutes les autres personnes dans le besoin . . . En dehors de ces veufs et veuves, il y a toute une autre classe dans la société, et je pense à toutes ces femmes qui ont travaillé, d'autres qui n'ont pas travaillé, d'autres qui sont rendues à 40, 45, 50 ans et qui sont fatiguées, qui aimeraient cela aussi avoir une allocation du gouvernement en vertu de quelque programme que ce soit. Il y a beaucoup d'autres classes de la société qui sont démunies, qui sont

L'ajournement

défavorisées. Nous pensons à elles et nous essayons en autant que c'est possible d'apporter des programmes qui les aideront à survivre. Mais pour le moment, cela fait plusieurs fois que le député répète sa question, répète sa demande, je le comprends jusqu'à un certain point, mais nous aussi, nous avons toujours la même réponse à donner, quand nous le pourrons, nous acquiescerons à sa demande.

Le président suppléant (M. Paproski): La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 14 heures demain, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 29.)
